# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 mai 2014 3.1

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION D'UNE CONVENTION

D'AUTORISATION DE PASSAGE ET TRAVAUX EN TERRAIN PRIVE

A CONCLURE AVEC LES PROPRIETAIRES

DE L’IMPASSE JEAN JAURES

Nicole AZY, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**L’impasse Jean Jaurès fait l’objet de l’emplacement réservé V32 –élargissement de l’impasse Jean Jaurès– au Plan Local d’Urbanisme.

La municipalité est actuellement propriétaire d’une partie de la voie et est en phase d’acquisition pour une autre tranche qui permettra le classement de l’impasse dans le domaine privé de la commune.

A la suite de cinq projets de constructions nécessitant la reprise du réseau d’assainissement, Roannaise de l’Eau procèdera, dans le cadre de son programme annuel, au renouvellement de celui-ci.

Le classement ne pouvant être effectif qu’après cette réalisation, il convient de rédiger une convention permettant à la ville de Riorges de faire effectuer les travaux nécessaires.

Cette convention permettra aussi de fixer les limites d’interventions et d’engager les propriétaires à donner autorisation au passage et à la réalisation des travaux sur leurs parcelles. Sont concernés les propriétaires suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Propriétaires** | **Parcelles** |
| M. et Mme FROMAGE | AD 174 – AD 278 |
| Mme BARRASSON | AD 178 |
| M. BAILLY et Mme CHASSAING | AD 179 |
| Mme FAYARD | AD 168 – AD 173 |
| Eglise évangélique de Riorges | AD 165 – AD 258 |
| M. et Mme FAYET | AD 180 |
| M. GIGNOUX et Mme GARDETTE | AD 181 |
| Consorts GUIDETTI/GIRIN | AD 260**"** |

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver la convention d'autorisation de passage et travaux en terrain privé à conclure avec les propriétaires désignés ci-dessus ;
2. autoriser le maire à la signer.

ADOPTE à l'unanimité.